

Accès des malades aux innovations dans le domaine médical

L'obtention de résultats optimaux chez les malades recevant des soins orthopédiques peut grandement dépendre du facteur humain, soit le savoir-faire des chirurgiens et des autres professionnels de la santé qui les aident à retrouver la fonction et la mobilité. Toutefois, on ne doit pas sous-estimer les répercussions de facteurs influents, comme les médicaments et les appareils médicaux dont disposent les chirurgiens et les autres fournisseurs de soins de santé. En effet, les progrès en matière de soins orthopédiques reposent en grande partie sur la transposition des nouvelles connaissances scientifiques en innovations, comme des analgésiques plus sûrs et efficaces ou des prothèses biologiques plus durables.

L'accroissement des options en matière de médicaments et d'appareils permet aux chirurgiens de mieux adapter les traitements aux besoins des malades. Un nouveau médicament peut permettre à un malade d'être traité sans chirurgie ou de quitter l'hôpital pour le confort de sa maison plus rapidement après une chirurgie. Un nouveau concept pour les prothèses peut prolonger la durée de vie du produit de plusieurs années, retardant ainsi considérablement le besoin d'une autre chirurgie. Les innovations du genre améliorent les traitements chirurgicaux et le rétablissement, permettant donc aux malades de se rétablir plus vite, d'accroître leur force et d'augmenter leur espérance de vie.

Toutefois, la lenteur des processus de réglementation et le budget limité du système de soins de santé public canadien nuisent souvent à l'accès des malades à de telles innovations :

Délais d'approbation par le gouvernement fédéral : Les malades canadiens sont souvent désavantagés par rapport aux malades américains et de l'Union européenne en raison de la lenteur du processus de réglementation canadien. La Direction des produits thérapeutiques (DPT) de Santé Canada, organisme national responsable de l'approbation et de la réglementation des médicaments et des appareils médicaux destinés à l'utilisation humaine selon une preuve scientifique substantielle de la sûreté, de l'efficacité et de la qualité du produit, prend environ le double du temps prévu pour examiner un nouveau médicament ou un nouvel appareil médical. Le délai d'approbation des médicaments, qui est d'environ 670 jours, a des répercussions importantes sur les malades et est considérablement plus long que celui, entre autres, des États-Unis et de l'Australie (environ 450 jours), des pays de l'Union européenne (475 jours) et du Japon (environ 500 jours).

Médicaments et liste des médicaments pouvant être remboursés dans le cadre des régimes provinciaux d'assurance-médicaments : Les nombreux malades qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance-médicaments d'un employeur, qui n'ont aucune assurance-médicaments privée ou qui n'ont pas les moyens de payer leurs médicaments doivent attendre encore plus longtemps pour avoir accès à de nouveaux médicaments. Dans certains cas, il faut attendre jusqu'à deux ans après l'approbation de la DPT avant qu'un nouveau médicament figure sur la liste du régime provincial d'assurance-médicaments et soit accessible à peu de frais, voire aucuns, à certains malades dans le cadre du régime public. Chaque province applique une méthode tenant compte des facteurs de sa région pour inscrire des médicaments à sa liste. Il en résulte des différences entre les provinces :

un médicament qu'un malade peut se procurer gratuitement dans une province peut être payable en entier dans une autre.

Appareils médicaux et contraintes budgétaires : La lenteur du processus de réglementation fédéral influe aussi sur les nouveaux appareils médicaux de classe II ou supérieure, comme les systèmes de distribution d'anesthésiques, les prothèses et d'autres outils professionnels. Avant que le gouvernement fédéral n'autorise son utilisation, tout l'équipement que les orthopédistes emploient pour traiter des fractures, corriger des déformations, guérir des blessures sportives et réparer des articulations endommagées est soumis à des projets de recherche et de développement, à des essais cliniques et à un examen scientifique minutieux. Toutefois, c'est à l'hôpital que se trouve l'obstacle le plus important à l'accès. Ce sont les gouvernements provinciaux qui déterminent le budget d'exploitation de la plupart des hôpitaux au Canada. L'insuffisance de fonds actuelle oblige malheureusement les hôpitaux à établir des priorités pour l'affectation des ressources. Les hôpitaux risquent donc de choisir les appareils médicaux (et les médicaments) les plus économiques plutôt que des innovations plus coûteuses dont la sûreté, l'efficacité et la qualité sont égales ou supérieures. Bien que cette décision puisse sembler judicieuse sur le plan financier, un nouvel appareil plus coûteux peut avoir une durée de vie prolongée ou permettre une nouvelle application. Autrement dit, le coût risque de devenir, aux dépens des résultats pour les malades, le facteur déterminant dans le choix des médicaments et des appareils médicaux, ainsi que de la quantité à se procurer.

La Fondation Canadienne d'Orthopédie prétend que les gouvernements et les hôpitaux devraient d'abord et avant tout tenir compte des résultats pour les malades dans leurs décisions relatives aux médicaments et aux appareils médicaux réglementés, qu'il s'agisse d'un anesthésique plus sûr, d'une gestion accrue de la douleur, de prothèses plus durables, de techniques chirurgicales moins effractives ou d'autres innovations du genre. La Fondation soutient toute réforme réglementaire qui alignera les délais d'approbation des médicaments et des appareils sur les objectifs du Canada et sur ceux d'autres pays modernes et industrialisés. Elle défend aussi un financement adéquat et prévisible de notre système de soins de santé public. Elle est d'avis que les Canadiens ont droit aux meilleurs soins orthopédiques disponibles, y compris les médicaments et appareils qui leur conviennent le mieux, et à des résultats en temps opportun.